



ARRETE ADMG_2024_020 du Président

Portant délégation du droit de préemption

Le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

Vu la délibération CC_2020_105 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 portant élection du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu l'arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de compétence PLUI à Pévèle Carembault au 1^{er} juillet,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.300-1, L 211-1 à L 211-5, L 213-1 à L 213-18, et R 213-1 à R 213-26 relatifs à l'exercice des droits de préemption,

Vu la délibération CC_2024_010 du Conseil communautaire en date du 5 février 2024, relative à l'instauration et délégation du Droit de Préemption Urbain Renforcé pour la commune d'Orchies,

Considérant que par cette délibération, le Conseil communautaire a décidé :

- D'instituer le Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPUR) sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser pour la commune d'Orchies,
- De donner **délégation** à Monsieur le **Président** pour exercer, en tant que de besoin, le Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPUR), conformément aux articles L 5211-9 et L 5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
- D'autoriser Monsieur le Président à **déléguer** l'exercice du Droit de Préemption Urbain Renforcé, dans les conditions prévues à l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme, à ma commune d'Orchies, établissements publics y ayant vocation, et, le cas échéant, aux concessionnaires d'opération d'aménagement, soit sur une ou plusieurs parties des zones d'aménagement concertées, soit à l'occasion de l'aliénation d'un bien,
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'instauration du Droit de Préemption Urbain Renforcé et à sa mise en œuvre.

Considérant la déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien immobilier précisé dans l'article premier de la présente décision,

Considérant la demande de délégation formulée par la commune d'Orchies,

ARRETE

Article 1 :

De déléguer l'exercice du droit de préemption urbain renforcé à la commune d'Orchies sur le bien repris ci-dessous :

Commune : ORCHIES

Déclaration d'intention d'aliéner de bien n° IA 059 449 24 00042 reçue en mairie le 18/04/2024

Noms des vendeurs :

WAERNIERS Charles

Adresses :

Rue du bois, Lieu-dit Robinson 59171 HELESMES

Représenté par : Maître Noblet-Quievreux Virginie 10 Rue Jules Ferry 59310 ORCHIES

Local commercial,

Références cadastrales : D 669 Pour une superficie de 432 m²

Adresse du bien : 1 Rue des combattants 59310 ORCHIES

Nom de l'acheteur : Monsieur Nicolas DEFRANCE 548 Rue Henri Pottier 59830 BACHY

Prix de vente : 172 000 € TTC et 7 500 € de commission acquéreur

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou publication ;

Article 3 :

M. Vincent ECKEMAN, Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

Fait à PONT-A-MARCQ, le 04/06/2024

Le Président de la Communauté de communes Pévèle Carembault

Luc FOUTRY



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	ADMG_2024_020
Objet :	Arrêté ADMG_2024_020 du Président portant délégation du droit de préemption.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.3 - Droit de preemption urbain
Identifiant unique :	059-200041960-20240604-ADMG_2024_020-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20240604-ADMG_2024_020-AR-1-1_0.xml	text/xml	904 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : ARRETE ADMG_2024_020 du Pr__sident portant d__l__gation du droit de pr__emption.pdf Nom métier : 99_AR-059-200041960-20240604-ADMG_2024_020-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	810 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	10 juin 2024 à 09h36min30s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	10 juin 2024 à 09h36min42s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	10 juin 2024 à 09h36min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 juin 2024 à 09h36min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 juin 2024 à 09h36min58s	Reçu par le MI le 2024-06-10